

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU  
PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	24/2021
Membres présents :	44		
Nombre de pouvoirs :	6	SÉANCE DU	30 juin 2021
Nombre de votants :	50		
Date de convocation :	24 juin 2021		
Date d'affichage :	1 <sup>er</sup> juillet 2021		

Le trente juin deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES et MM.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc (visioconférence), CORBY GUENEE Catherine, GAUDY Christophe (visioconférence), HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine (visioconférence).

CCCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), FEVRIER Albert, JOBET Yohan (visioconférence), MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MAUFRAS Michel, MOREAU Philippe.

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène (visioconférence), FACY Joël (visioconférence), LARCHERON Gérard, LEROY Angélique, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean-Paul, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie Laure, CHARLES Valérie, CHRISTODOULOU Alexis, CLERET Benjamin, COULON François (visioconférence), DE LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent (visioconférence), DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric (visioconférence), JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, MOUTAUX Corinne (visioconférence), TOURATIER Claude, TERRIER Charles, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : GRANDPIERRE Alain (visioconférence)

**ABSENTS EXCUSÉS :** MMES et MM.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CCCCFG : DE WILDE Florent.

CC4V : GADOIS Céline, LAMIGE ROCHE Chantal.

AME : BOUQUET Christophe, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**PARTENAIRES** : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne, DE CREMIERS Christelle.

**POUVOIRS** : M. DE WILDE Florent a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, MME GADOIS Céline a donné pouvoir à M. LARCHERON, MME LAMIGE-ROCHE Chantal a donné pouvoir à M. NÉRAUD Frédéric, BOUQUET Christophe a donné pouvoir à M. DUPATY Gérard, LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à Jean-Paul BILLAULT, LEON Fabien a donné pouvoir à M. DIGEON.

**Secrétaire de séance** : MME MARTIN Valérie, Communauté de Communes de Canaux et Forêt en Gâtinais

### **Contrat Territorial Eau et Climat Gâtinais montargois**

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau potable, le PETR Gâtinais montargois porte l'animation des Aires d'Alimentation de Captages prioritaires pour le compte des maîtres d'ouvrage compétents.

Afin de poursuivre les actions engagées dans ce domaine, un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) a été élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les maîtres d'ouvrage compétents.

Ce contrat a pour objectif de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire du Gâtinais montargois et plus particulièrement sur les dix Aires d'Alimentation de Captage prioritaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. Il fait suite au Contrat Global du Loing en Gâtinais 2015-2018.

Dans le cadre de la consultation qui a été menée dans le courant du premier semestre 2021 auprès des partenaires économiques agricoles et non agricoles du territoire, un programme d'actions a été élaboré et validé en comité de pilotage le 19 mai 2021.

Parmi les 32 actions inscrites dans le Contrat, trois actions ont été définies comme particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'actions qui visent à accompagner le changement des pratiques agricoles :

- Promouvoir les techniques alternatives au désherbage chimique ;
- Promouvoir les systèmes agroforestiers et l'implantation de haies ;
- Promouvoir l'enherbement des parcelles vulnérables.

Le montant prévisionnel global du programme d'actions pour les trois années du contrat est de : 1 151 900 € et se décompose comme suit :

<b>Enjeux</b>	<b>Montant (TTC)</b>
Enjeu 1 : améliorer la qualité des eaux souterraines	307 500 €
Enjeu 2 : gérer durablement la ressource en eau	Inclus dans l'animation du contrat et des AAC et dans l'organisation de journées techniques
Enjeu 3 : améliorer la connaissance du territoire et poursuivre le suivi de la qualité de l'eau	372 500 €
Animation du contrat et des AAC	456 900 €
Communication/sensibilisation/journées techniques	15 000 €
<b>Total</b>	<b>1 151 900 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

# DÉLIBÉRATIONS

N° 24/2021

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau, l'ensemble des actions fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau à hauteur de 80%. Le reste à charge sera réparti entre le PETR Gâtinais montargois et les maîtres d'ouvrage compétents.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE** le contenu du Contrat Territorial Eau et Climat Gâtinais montargois,

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com